

*Questions orales*

**M. MacDonald (Cardigan):** Cette question est également à l'étude au ministère. Je tiens à informer la Chambre que les veuves d'anciens combattants qui ont droit à des pensions et touchent une pension de 48 p. 100 ou moins ont droit à une pension si leur mari décède des suites du service. De plus, les veuves d'anciens combattants dont le mari ne touchait pas de pension d'invalidité peuvent également recevoir de l'aide.

## LE RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE—L'ÉTUDE DE LA LOI PAR LES DÉPUTÉS

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-George-Sainte-Barbe):** Étant donné que la Chambre a donné son consentement unanime à deux motions proposées aux termes de l'article 43 du Règlement sur le sujet, et comme on doit bientôt examiner les prévisions budgétaires, le ministre pourrait-il voir avec le leader du gouvernement à la Chambre s'il serait possible de présenter le rapport annuel au plus tôt afin que nous puissions analyser les nombreuses injustices dont sont entachées la loi sur les pensions et la charte des anciens combattants?

**L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):** Je n'y vois absolument aucune objection. Je n'en ai pas parlé avec le leader à la Chambre jusqu'ici parce que certains hauts dirigeants d'organismes d'anciens combattants sont actuellement à l'étranger; ils ont demandé—et j'en ai informé les députés des autres partis qui s'y intéressent particulièrement—que l'on reporte l'étude de cette question jusqu'à ce qu'ils puissent comparaître devant le comité permanent des affaires des anciens combattants.

## LE TRANSFERT DES HÔPITAUX D'ANCIENS COMBATTANTS—LA SÉCURITÉ D'EMPLOI DU PERSONNEL

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-George-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au sujet du transfert de deux hôpitaux pour anciens combattants, soit l'hôpital Westminster de London et l'hôpital Camp Hill de Halifax, qui fait craindre pour la sécurité d'emploi des personnels hospitaliers. Comme les responsables régionaux ont parlé de regroupement et de compression de personnel, ce qui est de nature à inquiéter les anciens combattants qui travaillent pour les Affaires des Anciens combattants, le ministre voudrait-il préciser à l'intention du personnel de l'ensemble du pays les assurances déjà données quant au maintien de la sécurité d'emploi promise en 1973, lorsque les accords ont été passés pour le transfert de ces hôpitaux?

**L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, cela ne nous a pas créé de difficultés dans le passé et nous n'en prévoyons pas pour l'avenir. Les accords passés avec les provinces garantissent la sécurité d'emploi. En ce qui concerne l'hôpital Westminster, chaque membre du personnel fédéral s'est vu offrir la possibilité de passer à l'administration provinciale. Les députés comprendront qu'il y a des postes à l'administration provin-

ciale qui n'ont pas leur contrepartie à l'administration fédérale. L'effectif total y est de 45 personnes, dont 19 sont sans emploi. La situation de bien d'autres ne sera connue qu'à la fin de 1978, mais nous avons tout lieu de croire qu'elles seront affectées ultérieurement à d'autres fonctions dans l'administration fédérale.

\* \* \*

## LE TRIBUNAL ANTIDUMPING

## LA NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

**Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant. Suivant ce qui a été dit dans la presse, le président sortant du tribunal antidumping, M. Guy D'Avignon, aurait recommandé comme successeur la vice-présidente actuelle, M<sup>me</sup> Marguerite Ritchie. Le ministre peut-il confirmer que M. D'Avignon a fait cette recommandation?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je ne dispose pas de renseignements à cet effet, et je ne puis donc en dire plus.

**Mme Pigott:** Comme le gouvernement vient de manifester la confiance qu'il a en M. D'Avignon en le désignant à la présidence du nouveau Comité spécial du mérite dans la Fonction publique, le premier ministre suppléant veut-il nous expliquer pour quelle raison il n'a pas voulu choisir pour lui succéder une femme aux si brillants états de service que M<sup>me</sup> Ritchie, comme il l'avait recommandé? Le gouvernement entend-il vraiment recevoir d'autres recommandations de M. D'Avignon quant aux moyens de mettre fin à la discrimination contre les femmes dans la Fonction publique?

**M. MacEachen:** Sans me prononcer sur la question de savoir si M. D'Avignon a fait ou non cette recommandation, je tiens à dire, tout d'abord, que je conviens avec le député que M<sup>me</sup> Ritchie a à son actif une brillante carrière dans la Fonction publique et qu'elle jouit d'une très bonne réputation à titre d'avocat. En l'occurrence, comme ce tribunal s'occupe du commerce international, on a jugé que le titulaire actuel du poste était mieux qualifié. A ma connaissance, il n'y a dans la Fonction publique aucune tradition voulant que le vice-président soit nommé automatiquement à la présidence...

**Une voix:** C'est vrai aussi pour les vices-premiers ministres!

**M. MacEachen:** Pour faire un parallèle, je crois que nous avons récemment nommé M<sup>lle</sup> MacDougall à la présidence de la Commission du tarif alors que son vice-président aurait pu s'attendre à obtenir ce poste. Je tiens à assurer l'honorable représentante qu'il n'y a eu là aucune discrimination. Le gouvernement a procédé à cette nomination en fonction des exigences du poste. Nous poursuivrons nos efforts pour nommer à des postes importants un plus grand nombre de femmes compétentes membres de la Fonction publique.